

# Fédération Française de Tir

## LIGUE REGIONALE DE TIR DU POITOU CHARENTES

### Championnats Départementaux

#### CAHIER DES CHARGES

##### **1 - ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION :**

Le Comité Directeur du Comité Départemental est responsable de l'organisation générale des compétitions de son Département.

Il attribue la manifestation à une Société affiliée à la Fédération Française de Tir.

Les dates des compétitions sont fixées par ce Comité Directeur en accord avec le responsable de la Gestion Sportive (G.S) Départemental et les Associations organisatrices.

Les candidats doivent s'engager, par leur Président, à respecter leurs obligations.

##### **2 - PREPARATION DE LA COMPETITION :**

###### **Rôle du Comité d'Organisation :**

- **Comité d'honneur :**

Le Président du Comité Départemental règle les questions protocolaires et préside à la remise des médailles et récompenses.

Le Président de l' Association organisatrice a la charge de l'invitation des personnalités locales.

- **Commission Technique :**

Elle est compétente pour tous les problèmes techniques relatifs à la compétition sous l'autorité des Responsables G.S et Arbitrage du Département.

Elle contrôle la mise en place des installations et le fonctionnement du dispositif technique permettant le déroulement de la compétition.

Elle vérifie les cibles et le matériel de Tir.

##### **3- ORGANISATION :**

**L'Association organisatrice se charge :**

###### **A. POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS 10 METRES HIVER & ECOLES DE TIR**

- a) ***de mettre à disposition :***

- Un emplacement pour le contrôle des armes et équipement avec

- éclairage suffisant disposant d'au moins une prise de courant.
- Une salle de capacité suffisante pour permettre le déroulement de la manifestation . Cette salle devra être dans un état correct d'ambiance et d'utilisation.
- Une salle pour le contrôle des points disposant d'au moins une prise de courant.
- Un emplacement pour le classement.
- Une table pour les récompenses.
- Un podium.
- Un parking ou des emplacements de stationnement.
- Une salle d'accueil.
- Des sanitaires.
- Une trousse de secours de première urgence et la présence d'un poste téléphonique.

**REMARQUES :**

-Toutes les salles seront équipées d'une installation de chauffage adaptée aux locaux et pouvant assurer une température ambiante de 18°C minimum par -5°C extérieur.

- Le responsable de la Commission d'Arbitrage pourra exiger un sas d'entrée dans la salle de Tir.

**b) *de commander :***

Toutes les cibles nécessaires au déroulement du championnat, avec une petite réserve de stock (minimum 5% dans chaque discipline).

Le financement des cibles **effectivement tirées** sera assuré par le Comité Départemental.

**c) *de réceptionner :***

Les cibles et matériel nécessaires au Championnat.

**d) *D'assurer :***

Le déchargement du matériel.

Le montage complet des installations s'il y a lieu, y compris les branchements électriques.

La vérification de la capacité électrique du site.

Le démontage après la compétition.

**e) *De fournir:***

Dans le cas de discipline Arbalète Match, les pavés de plomb nécessaire à la totalité de la compétition.

Le matériel en tables et chaises.

La bande de distance 10 mètres et de la poser.

Le personnel de maintenance suffisant au déroulement de la compétition

**f) *D'occulter les ouvertures* avec des bâches plastiques ou toiles si nécessaire.**

**B. POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS ETE DANS UN STAND DE TIR 25/50 METRES & ARMES ANCIENNES**

**a) *de mettre à disposition :***

- Un emplacement pour le contrôle des armes et équipement avec éclairage suffisant disposant d'au moins une prise de courant.

- Un pas de tir à 25 mètres ayant reçu l'agrément de la Commission Régionale

d'Homologation des Stands d'une capacité suffisante pour permettre le déroulement de la manifestation.

- Un pas de tir à 50 mètres ayant reçu le même agrément que

précédemment

équipé soit de rameneurs électriques, soit de boîtes à enrouleur de cibles d'une capacité suffisante pour permettre le déroulement de la manifestation.

- Les équipements spécifiques prévus pour chaque discipline (sièges, tables, tapis, etc.)
- Une salle pour le contrôle des points disposant d'au moins une prise de courant.
- Un emplacement pour le classement.
- Une table pour la remise des médailles.
- Un podium.
- Un parking ou des emplacements de stationnement.
- Une salle d'accueil.
- Des sanitaires.
- Une trousse de secours de première urgence et la présence d'un poste téléphonique.

**Tous les pas de tir doivent être opérationnels au minimum une heure avant la première série.**

**b) de commander :**

Toutes les cibles nécessaires au déroulement du championnat, avec une petite réserve de stock (minimum 5% dans chaque discipline).

Le financement des cibles **effectivement tirées** sera assuré par le Comité Départemental.

**c) de réceptionner :**

Les cibles et le matériel nécessaires au Championnat.

**d) D'assurer :**

Le déchargement du matériel.

Le montage complet des installations s'il y a lieu, y compris les branchements électriques.

La vérification de la capacité électrique du site.

Le démontage après la compétition.

**4- LE COMITE DEPARTEMENTAL PREND EN CHARGE :**

L'achat des récompenses et diplômes.

La restauration et l'hébergement des arbitres et responsable de la G.S.

L'attribution à l'association organisatrice d'un forfait défini chaque année par son Comité Directeur en fonction du montant des engagements pour la compétition.

**5- L'ASSOCIATION ORGANISATRICE PREND EN CHARGE :**

La location et le chauffage de la salle (si elle n'est pas fournie gracieusement)..

Le vin d'honneur.

La recherche d'un hôtel pour les arbitres si nécessaire.

**Le Responsable G.S**

**Le Responsable Arbitrage**

**Le Président du département**

**Le Président de la Société Organisatrice  
Bon pour accord**

